



Paris, 11 juin 2018

PREVOYANCE !!! Ça suffit ! On veut notre argent !

Un accord d'entreprise de **prévoyance** existe dans l'entreprise ACTICALL

Cet accord prévoit la prise en charge d'un arrêt maladie à partir du 91 -ème jour d'arrêt maladie, que celui-ci soit consécutif ou non. Cette indemnité « PREVOYANCE » **se rajoute** aux indemnités de la CPAM !

Chez ACTICALL **de nombreux** salarié-es n'arrivent pas à obtenir la prise en charge, c'est à dire le paiement de leurs indemnités PREVOYANCES à partir du 90 ème jour d'arrêt maladie !!! **Et sont donc lourdement pénalisés financièrement.**

Cette **situation inacceptable** a déjà été évoquée **officiellement** lors de la réunion du comité d'entreprise (**CE**) du mois de mars 2018.

La Direction, **qui joue la montre**, a **osé, pour seule réponse**, réclamer tous les documents (IJSS) pourtant déjà transmis, avec pour conséquence immédiate des sommes importantes d'argent en suspens.

Tout cela bien évidemment dans le but de lasser et d'isoler les salarié-es concerné-es.

Face à l'énormité de la situation et pour apaiser les salarié-es (pour certain-es en détresse) la Direction propose un acompte de 500 euros. Ce n'est pas suffisant ! **Nous exigeons donc légitimement et légalement notre dû !!!**

Tous les salarié-es n'ayant pas été indemnisé-es victimes de la négligence de la Direction doivent se rapprocher des Délégué-es SUD (contact en bas du tract) afin d'établir **un recours devant les instances compétentes.**

Ensemble nous sommes plus forts !

Contacts :

<p>Catherine Duminy Déléguée Syndicale SUD Romainville</p> 	<p>07 77 94 96 71 catherineduminy60@gmail.com</p>
<p>Isabel Pereira Déléguée Syndicale Centrale SUD</p>	<p>06 63 78 21 01 isabelcarl@outlook.com</p>